

# DOMINAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

5 novembre 1998 - n° 1363  
Hebdomadaire romand  
Trente-cinquième année

## Le temps de la démocratie

«L'INITIATIVE POPULAIRE est une demande du peuple faite au peuple». Cette définition aussi célèbre que lapidaire du juriste Fritz Fleiner, Karl Schwenk, patron de l'entreprise Denner, l'a faite sienne. La dernière née de ses initiatives, «Pour accélérer la démocratie directe», exige en effet qu'une demande soit soumise au vote du peuple et des cantons au plus tard douze mois après son dépôt. La proposition peut paraître séduisante. Mais en fait elle ne sert pas la cause de la démocratie.

Il est vrai que le Conseil fédéral sait jouer avec le temps lorsqu'il s'agit d'atténuer l'impact d'une initiative lancée dans la foulée d'une vive émotion populaire. L'initiative socialiste sur les banques est née du scandale de Chiasso. Déposée en 1979, elle n'est soumise en votation qu'en 1984, alors que s'est atténuée l'indignation générale. Mais le gouvernement peut aussi forcer le rythme. Ainsi l'initiative Schwarzenbach «Contre la surpopulation étrangère» aboutit en mai 1969 et est rejetée en juin 1970. Dans ce cas, les autorités n'ont pas voulu que s'éternise un débat jugé malsain.

En réalité, la démocratie helvétique n'a de directe que le nom. Nous vivons bien dans une démocratie représentative

qui offre aux citoyennes et aux citoyens des possibilités ponctuelles d'intervenir. L'initiative populaire constitue un moyen privilégié pour différents groupes de se faire entendre et d'influer sur les décisions du Conseil fédéral et du Parlement. Elle stimule efficacement le débat politique et permet à ceux qui l'utilisent de s'imposer en tant qu'interlocuteurs.

Tel est le rôle central de l'initiative, et qui explique son succès, beaucoup plus que la dizaine de victoires directes qu'elle peut mettre à son actif depuis plus d'un siècle. Mais pour que ce rôle puisse pleinement s'exer-

cer, il faut du temps. Le temps de la négociation, de la préparation d'un contre-projet, direct ou indirect, le temps aussi que le débat s'instaure et que les idées circulent dans l'opinion publique.

Imposer un délai de douze mois

entre le dépôt et le vote d'une initiative, c'est court-circuiter ce débat. C'est courir le risque que les initiatives soient brutalement rejetées sans contrepartie, ou alors que des propositions mal ficelées soient acceptées, sous l'empire de la colère ou d'un enthousiasme irréfléchi. On sait à quels abus a conduit une justice expéditive. Une démocratie express ne vaudrait guère mieux. JD

(Sur Denner, lire aussi l'article en page 2)

*La proposition  
Denner ne sert pas  
la cause de la  
démocratie. On sait à  
quels abus a conduit  
une justice expéditive.  
Une démocratie  
express ne vaudrait  
guère mieux*

# Innovation au bord du Rhin

*L'annualisation du temps de travail dans certains services de la ville de Bâle satisfait tant l'employeur que l'employé.*

**L**ORSQU'IL PLEUT à verse, l'employé du Service des parcs et promenades de Bâle-Ville n'est pas obligé de tuer le temps dans l'attente de la fin de la journée. Il peut prendre un jour de congé. En effet, le canton rhénan tente une expérience d'annualisation du temps de travail dans trois services de l'administration: les parcs et promenades, le laboratoire central de l'Hôpital cantonal et les transports publics.

Le principe est le même pour les trois services: les employés disposent d'une certaine liberté pour répartir tout au long de l'année le nombre d'heures contractuellement fixé. Par contre les contraintes varient en fonction des caractéristiques et des besoins du service. Ainsi les salariés du laboratoire central ne peuvent diminuer leur temps de travail que de 42 heures au plus au cours d'un mois, alors que le bonus de temps peut s'élever jusqu'à un mois par an. Les jardiniers ont la possibilité de commencer la journée à 6 heures mais doivent la terminer au plus tard à 19 heures, un horaire qui

correspond à la charge maximale de travail au printemps et en été.

Les craintes initiales du personnel – suppression de postes et baisse de salaire – ont été rapidement dissipées puisque le temps de travail annuel est garanti et le salaire mensuel établi indépendamment des variations d'horaire.

Depuis deux ans, les transports publics bâlois ont également développé un modèle d'annualisation du travail à temps partiel. Ainsi les conductrices et conducteurs engagés entre 70 et 90% travaillent à 100% durant leurs jours de service; ils récupèrent leurs heures supplémentaires en jours ou en semaines de congé durant l'année. Ou encore un employé à 50% peut travailler durant six mois à plein temps et prendre ensuite six mois de congé. Pour les salariés occupés à moins de 50%, il est possible de transformer ce temps en journées pleines qui sont déterminées à l'avance dans le calendrier annuel ou mensuel. Une possibilité particulièrement appréciée par les mères de famille. jd

DENNER

## Ni écolo, ni citoyen

**D**ENNER VEUT PARTICIPER à la résolution des problèmes du pays: sa dernière initiative populaire (voir édit) ne fait que s'ajouter à une longue liste d'actions publiques. Denner a tenté de nous faire croire qu'il était pour l'écologie, par le soutien encombrant apporté à l'initiative des petits paysans, sévèrement rejetée en septembre dernier. L'illusion n'a, à vrai dire, pas trompé grand monde, mais pour qui en doutait, le casseur de prix vient de démontrer qu'il se fiche aussi bien des questions de société que des labels bio.

Le recyclage du verre est victime de son succès et du prix de la récupération et de la transformation de ce matériau. Il suffirait que l'on intègre les coûts environnementaux dans le prix du verre pour que le recyclage devienne rentable. Afin d'éviter l'abandon de cette filière écologiquement sensée par les communes (qui la financent), Confédération et grands distributeurs se sont entendus pour inclure une taxe volontaire destinée à financer le recyclage futur dans le prix du verre, donc

du liquide ou du yogourt vendu en magasin.

Cette solution avait tout pour plaire: pas besoin de législation nouvelle, intégration des coûts environnementaux, donc conformité aux mécanismes du marché. Et les distributeurs auraient pu échapper à la taxe en privilégiant l'utilisation de verre consignés, dont le bilan écologique est supérieur au recyclage.

Denner a refusé le système, à l'élaboration duquel il a participé, sous prétexte que de petits commerces de boissons risquaient d'y échapper. Il faut dire que l'on trouve de moins en moins de bouteilles consignées chez M. Schweri. Elles ont presque disparu des étalages, pour faire place au verre perdu, nécessitant moins de maintenance et dont le coût de recyclage est reporté sur les collectivités publiques.

Denner risque de sortir perdant de l'opération, car ce à quoi les distributeurs ne sont pas parvenus par entente, la Confédération l'imposera par la loi. M. Schweri pourra toujours lui opposer un référendum. pi

# La négociation, le garde-fou et la mécanique

*En trouvant pour deux ans un accord avec la fonction publique, le Conseil d'État vaudois a fait une appréciation politique. Il a donné la primauté à l'esprit de négociation. Mais, en même temps, il demande la ratification d'une mécanique constitutionnelle, machine à broyer, qui est la négation même de la recherche de l'accord politique. Contradiction. Le retour du politique et de la rigueur négociée présuppose donc le refus de ce mécanisme aveugle.*

L'ACCORD ENTRE LE Conseil d'État vaudois et la fonction publique est en soi une bonne chose, parce que négocié. Bien sûr, il résulte d'une épreuve de force, où s'affrontaient l'autorité légale et des grévistes, forts et mobilisés dans des secteurs sensibles comme la sécurité publique et les hôpitaux. Mais l'accord corrige deux défauts du projet de budget: d'une part, le fait que la somme d'économie sur les salaires avait été décrétée d'emblée non négociable et d'autre part, la méconnaissance du caractère paritaire de la Caisse de pensions, même si formellement c'est une institution de droit public.

L'accord négocié est valable pour deux ans. Certains y voient un répit, indispensable pour des négociations structurelles qui ne se fassent pas dans la bousculade. Ce pourrait être le cas si, au même moment, n'allait pas être mise en place une mécanique que le peuple devrait ratifier le 29 novembre. Sans entrer dans le détail du dispositif, rappelons qu'il impose, constitutionnellement, un déficit zéro en 2001. Il faudrait donc obligatoirement trouver 400 millions d'ici là.

## La marge de manœuvre

Or, pour atteindre cet objectif qui n'est beau que sur le papier, plusieurs possibilités sont bloquées ou limitées. Tout d'abord la masse salariale, puisque l'accord passé avec la fonction publique est valable pour 1999 et 2000, le Conseil d'État s'étant engagé de surcroît à ne pas procéder à des licenciements. Le report sur les communes trouve et trouvera sa limite dans ce que peuvent supporter des grands centres comme Lausanne, Yverdon, Renens. Certes, les taux trop favorables des communes riches pourraient dégager des réserves, mais une part devra être affectée à une péréquation entre les communes elles-mêmes.

Enfin, la majorité des réformes structurelles envisageables doivent être introduites en douceur, ne dégageant que progressivement leurs effets. Tel est le cas d'un secteur particulièrement coûteux en terre vaudoise, celui de la planification hospitalière. Dans ces conditions, on voit mal comment pourra être appliqué le décret constitutionnel, même si les recettes fiscales, par la baisse du chômage et l'application de l'harmonisation, dégagent des plus-values. La casse est programmée; et aussi cadennassé le champ de la négociation.

## Le butoir

Le nécessaire assainissement des finances vaudoises ne saurait pour autant être nié. Les analystes, même les plus critiques, ne le contestent pas, qu'il s'agisse du Club économique socialiste ou du Créa de l'Université de Lausanne. Il est admis généralement que les finances vaudoises souffrent d'un excédent de déficit, structurel, de 200 millions. Une amélioration de cet ordre de grandeur est nécessaire et urgente. Elle correspondrait à ce qu'on appelle le «petit équilibre», c'est-à-dire un déficit qui ne soit pas supérieur aux amortissements. C'est le degré d'autofinancement zéro. Pas un idéal, mais une première étape, qui devrait, impérativement, être atteinte en 2001. À partir de ce seuil, les réformes structurelles pourraient, dans la durée, déployer lentement leurs effets et donner au canton une marge d'autofinancement correcte.

Ce petit équilibre, dans son principe, pourrait être l'objet d'un accord large entre les partis, même s'ils divergent sur les moyens de l'atteindre. La confrontation des différences serait alors l'objet d'une table ronde pour concessions réciproques. Pour le futur, une fois «le petit équilibre» rétabli, une norme butoir définissant le déficit extrêmement tolérable aurait son utili-

té, comme une ligne blanche continue. Mais rien à voir avec la mécanique constitutionnelle proposée, qui prévoit même l'amortissement des découverts du bilan antérieur. Proposition absurde, inspirée par on ne sait quel technocrate, et qui n'a rien à voir avec l'assainissement, étiquette trompeuse de cette marchandise.

## La politique ou la mécanique

Même les plus décidés partisans d'un retour à l'équilibre des finances sont conscients que le projet constitutionnel proposé est excessif par sa rigidité mécanique. C'est la négation même de la politique. Mais ils n'osent le désavouer par peur de donner un signal de gestion laxiste et pour que la droite ne perde pas la face. Le rejet du projet est pourtant la condition pour que s'exprime l'esprit de négociation. Cela implique qu'à gauche aussi on exprime clairement la nécessité du retour au petit équilibre, l'amélioration de l'autofinancement et l'utilité d'une norme butoir pour les déficits autorisés. Le souci de rigueur est la condition d'une opposition crédible au décret de l'engrenage. C'est-à-dire l'affirmation de la primauté de la politique sur la mécanique. *ag*

## Médias

LU DANS *L'EST républicain* (15.10) Cette phrase de Guy Roux à propos de son éventuelle retraite à 60 ans: «De Gaulle et Mitterrand ont gouverné au-delà de soixante-dix ans. Je pars du principe que, si on peut être Président de la République à cet âge-là, on peut être entraîneur d'un club de foot. C'est quand même plus difficile de gouverner soixante millions de Français que de diriger onze mecs». *cfp*

# La grève générale a huitante ans

**Le Manifeste du Parti communiste a cent cinquante ans, la Confédération aussi et la grève générale de 1918 fête ses quatre-vingt ans. Retour sur une époque où deux cent cinquante mille ouvriers s'opposaient à la bourgeoisie.**

L'ANNÉE SE TERMINE en 8; on reparle donc de la grève générale. À Berne par exemple, des notables débattront du sujet le 19 novembre. Il y aura deux historiens: Nathalie Imboden et Hans Ulrich Jost, deux conseillers nationaux: le président Ernst Leuenberger et Paul Rechsteiner, futur président de l'Union syndicale, ainsi que Martin Rothenbühler pour présider.

## Un quart de million de travailleurs en grève

Pourquoi toujours évoquer ce passé? Est-ce comme 1515 Marignan, une défaite devenue miraculeusement une victoire pour la mémoire populaire? Rappelons les faits en citant le tableau chronologique de *La Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*: «1918, un quart de la population dans le besoin; épidémie de grippe; 11 novembre, Armistice; 11 au 14 novembre, Grève générale».

Autres événements cités pour l'année: «Rupture diplomatique avec la Russie des Soviets, Caisse nationale suisse en cas d'accidents, Berne: PAB (actuellement UDC).»

En réalité, c'est l'arrogance avec laquelle les autorités et le patronat ont traité les travailleurs, mobilisés ou non, qui a provoqué l'explosion.

À l'occasion du cinquantième de la Grève de 1918, l'Union syndicale avait convoqué un congrès spécial, fait frapper une médaille et publié plusieurs livres. En français il était de Constant Frey et *DP* en a parlé. Un quart de million de travailleurs ont fait grève. Leurs revendications en neuf points étaient réformistes et ont été réalisées depuis lors «à la Suisse», donc tardivement.

Le 14 novembre, c'est l'appel à cesser la grève à la suite de l'ultimatum du Conseil fédéral. On trouve cette phrase dans l'adresse du Comité d'Olten (qui siégeait à Berne): «La classé ouvrière a cédé devant la puissance des baïonnettes, mais elle n'est pas vaincue. Pour la première fois, elle a prouvé que, s'il est nécessaire, la grève générale devient une arme de la plus terrible importance. Il s'agit là de la perfectionner, de la rendre plus redoutable.»

Les membres du Comité de grève ont comparu devant le Tribunal de la III<sup>e</sup> division au printemps 1919. Il y eut vingt et un inculpés et finalement quatre condamnés: Robert Grimm,

Frédéric Schneider, Frédéric Platten et Ernest Nobs. Seul «Fritz» Platten a eu une fin tragique puisqu'il fut victime des purges staliniennes. Ernest Nobs est devenu président de la Confédération et Robert Grimm un des premiers conseillers d'État socialistes du canton de Berne. Parmi les vainqueurs de la lutte contre la grève, il faut compter les catholiques conservateurs qui ont obtenu un deuxième siège au Conseil fédéral. Ils ont aussi su faire oublier le *Sonderbund*. La bourgeoisie, effrayée par «le péril bolcheviste», a cherché à criminaliser tous ceux qui s'efforçaient de modifier l'ordre social. Socialistes, syndicalistes et même coopérateurs ont souvent subi les conséquences de cette «union sacrée». Cela a renforcé la solidarité de classe, surtout dans les Montagnes neuchâteloises où une culture ouvrière autonome s'est développée en marge de la culture que l'on peut qualifier de bourgeoise.

Mais peut-être faut-il tourner la page et laisser aux historiens le soin de réécrire l'histoire des Suisses et des mythes du passé. Quant aux problèmes des plus défavorisés de notre société, ce ne sont pas des discours et des résolutions qui les résoudreont. *cfp*

## Les neuf revendications des grévistes de 1918

«**R**ENOUVELLEMENT IMMÉDIAT DU Conseil national d'après la proportionnelle.»

- «Droit de vote et d'éligibilité de la femme.»
- «Introduction du devoir de travailler pour tous.»
- «Introduction de la semaine de 48h dans toutes les entreprises publiques et privées.»
- «Organisation d'une armée essentiellement populaire.»
- «D'accord avec les producteurs agraires, assurer le ravitaillement.»
- «Assurance vieillesse et invalidité.»
- «Monopole de l'État pour l'importation et l'exportation.»
- «Paiement des dettes publiques par les possédants.»

# Observer et combattre l'exclusion

*Qu'est-ce au juste que l'exclusion? Comment connaître suffisamment bien ce phénomène afin de le combattre efficacement. Quel(s) organisme(s) avancer pour lutter sur ce front? Un rapport du Conseil économique & social (CES) de Genève apporte quelques outils et propositions pour la réflexion.*

COMMENT LUTTER CONTRE l'exclusion? Et comment mieux la connaître afin d'agir autrement qu'à l'aveuglette? Le Conseil économique & social (CES) de Genève constate d'abord, avec Serge Paugam (*L'Exclusion: L'état des savoirs*, La Découverte, 1996), que l'exclusion est une « notion relative, variable selon les époques et les lieux »; le CES reprend une définition utilisée par des chercheurs de l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC). C'est un phénomène multidimensionnel qui désigne un cumul de déficits: de revenu, de relations sociales, de culture et de formation. (Antonio Cunha et alii, *Pauvreté urbaine, le lien et les lieux*, Réalités sociales, 1988).

## Un problème macrosocial

Le CES souligne que l'exclusion est un phénomène relevant de la société dans son ensemble. Il rappelle que des voix « s'élèvent pour dire que l'exclusion ne « survient » pas comme un malheureux accident, elle est produite par les choix économiques, sociaux et culturels dominants: le primat de l'économie, la rentabilité à court terme, la valorisation de la compétitivité, mais aussi la précarisation des statuts, la déréglementation, la mise en cause des financements des responsabilités collectives. Autrement dit, les conséquences en termes d'exclusion sont connues, donc délibérément acceptées. Ainsi, c'est uniquement en s'attaquant aux mécanismes macrosociaux et macroé-

conomiques que l'on peut espérer traiter le problème de l'exclusion. »

Le rapport relève également que cette mécanique productrice d'exclusion n'est pas enrayée par le système scolaire, vu que « l'école aussi contribue à l'exclusion ». Et il n'y a pas de politique cohérente en matière de formation des adultes, les besoins n'étant pas connus.

Le CES définit alors son champ d'action – microsocioal. Il s'attache à des dimensions locales et individuelles: l'emploi et le revenu, ainsi que la formation.

Le CES constate d'autre part la complexité du dispositif public mis en œuvre, sa faible accessibilité et la méconnaissance de l'offre étatique. Ce dispositif (RMR, RMCAS...) demande d'autre part des études et des évaluations régulières.

Le rapport conclut à la nécessité de constituer:

- un « Observatoire de l'exclusion », qui puisse élaborer des instruments d'étude et qui puisse travailler sur le long terme;
- un « budget social » qui prenne en compte des données qualitatives aussi bien que quantitatives, des comptes sociaux compatibles avec le modèle européen Eurostat: « Il y a similitude entre les problèmes rencontrés par l'Union européenne et ceux qui se posent à la Suisse. » (Pierre Gilliland et Stéphane Rossini, *Le budget social de la Suisse*, Réalités Sociales, 1995);
- des « centres d'information » rendraient les mesures prises plus efficaces;
- des « forums d'échange » où acteurs

publics et privés – dont aussi des représentants des exclus – pourraient additionner leurs compétences.

La nécessité de se donner les moyens de suivre avec efficacité et régularité un problème complexe comme l'exclusion est évidente. Mais dans quel lieu héberger cet « Observatoire de l'exclusion »?

Le CES voit trois types de lieux possibles: dans l'administration, comme l'Office cantonal de la statistique. Mais l'indépendance face au pouvoir politique n'y serait pas absolument garantie; dans un organisme privé, comme un institut de recherche existant ou à créer; à l'Université, qui allierait indépendance et compétences.

Mais le danger n'est-il pas de multiplier les observatoires? Observatoire de l'exclusion, de l'immigration, du livre, de l'égalité homme-femme, la liste peut être infinie!

D'autant plus que, dans le cas qui nous occupe, l'observatoire n'aurait pour champ d'études que le canton de Genève. Il verrait son utilité et son efficacité bien limitées, alors qu'un problème comme l'exclusion relève de la société dans son ensemble. La priorité ne serait-elle pas alors de promouvoir la recherche et les propositions d'action au niveau du pays?

On ne le sait que trop bien, les statistiques sont en Suisse un parent pauvre, soumis au serrage de ceinture; on n'ignore pas en quelle estime sont tenues les sciences humaines. Oui alors pour développer des observatoires à partir des unis, selon les problèmes sociaux jugés cruciaux, mais oui surtout à un travail coordonné entre leurs départements de sciences humaines, et oui aussi à des espaces intégrant dans cette structure universitaire des représentants des différentes composantes de la société. L'Université n'aurait qu'avantage à collaborer avec d'autres acteurs. Mais si les sciences humaines ont tout avantage – leur survie peut-être – à démontrer l'« utilité » sociale de leurs travaux, il faut rappeler que l'« inutilité » reste une – une des – dimension universitaire à préserver absolument!

cp

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE & SOCIAL (CES) a été institué par un règlement du 22 juin 1994 du Conseil d'État genevois, pour assister de manière indépendante le Conseil d'État et lui donner des avis sur toutes les questions relatives à la politique économique et sociale. Il peut aussi se saisir lui-même des sujets qu'il entend traiter.

Le CES est constitué de soixante membres, issus des syndicats, des milieux patronaux et de l'État.

Le fonctionnement est assuré par un Bureau de douze membres et un Secrétariat de trois personnes. Les membres du Conseil sont nommés pour six ans, le Président et son Bureau pour trois ans.

Des conseils économiques et sociaux fonctionnent en France, en Belgique, en Allemagne; en Suisse uniquement à Genève.

# D'un syndicat maison à un syndicat de branches

*Le 25 octobre, les délégués de l'Union PTT ont accepté la naissance du syndicat de la Communication. Celui-ci devra être à la hauteur des enjeux futurs: Loi sur le personnel pour les employés de la Poste, réduction des effectifs à Swisscom, et surtout implantation du syndicat dans les entreprises privées de télécommunications.*

**S**YNDICAT DES MÉDIAS, SYNA, syndicat de la Communication... À suivre l'évolution des maisons syndicales, on a le sentiment qu'elles s'éloignent progressivement d'une défense corporatiste et sectorielle pour s'engager vers un mouvement coordonné et plus généraliste.

## Ouverture grand angle

L'Union PTT est donc morte, que vive le syndicat de la Communication! Dès le 1<sup>er</sup> janvier, le petit dernier des grandes fédérations syndicales recouvrira les secteurs de la Poste, du transport, de la logistique, de la télécommunication et de la téléinformatique. L'éventail d'actions et de revendications sera considérablement élargi: d'une part négocier les futures conventions collectives des employés de la Poste avec la Confédération. D'ores et déjà, le projet de Loi sur le personnel est jugé insatisfaisant. Ensuite, réagir aux licenciements chez Swisscom, une première charrette de 2000 personnes ayant été annoncée par la direction. Enfin, et ce n'est pas le moindre des enjeux, occuper ce no man's land syndical que sont les nouvelles entreprises de télécommunications telles que DiAx, Sunrise Orange, etc. Sans compter la complexité de l'écheveau juridique qui couvrira le secteur: les employés de la Poste seront soumis à des contrats de droit public, les salariés des entreprises de télécommunications à des contrats de droit privé.

Ce nouveau champ d'activité syndicale rompt avec 107 ans d'histoire de l'Union PTT. Certes le nom change; mais la tête saura-t-elle faire de même? Les personnes nommées à la direction du nouveau syndicat proviennent toutes du sérail de l'Union PTT. Elles ont des pratiques et des habitudes qui correspondent à ce qu'un syndicat de fonctionnaires fédéraux implique: une culture du compromis, un secteur professionnel protégé des licenciements, de la concurrence et de l'exigence de rentabilité. Le syndicat de la Communication est condamné à redéfinir son rôle s'il veut passer d'une culture syndicale de branche à un élargissement de son activité et de ses membres. Il devra s'adapter non seulement aux nouveaux métiers qui fleurissent dans

la télécommunication et la téléinformatique, mais aussi à un nouveau type de salariat, sans tradition syndicale.

Enfin, les fonctionnaires de la Poste et les employés de Swisscom devront apprendre à travailler avec les salariés des entreprises concurrentes et non à les considérer comme des adversaires. Que chaque entreprise de télécommunications défende son propre marché ne doit pas signifier que les employés protègent le même pré-carré. gs

## DEUXIÈME PILIER

### La fin des fonds en déshérence

**L**ES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS toucheront les avoirs du 2<sup>e</sup> pilier qu'ils avaient oubliés en Suisse. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral. Rappel des faits.

En 1996, la Caisse genevoise des jardiniers, fermée 12 ans auparavant, dispose encore de fonds importants abandonnés par des travailleurs étrangers qui ont quitté la Suisse en ignorant qu'ils y laissaient une épargne retraite. Pour les retrouver, un secrétaire du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT) à Genève recherche dans le bottin les fils de ces immigrés, restés à Genève. Il en repère un certain nombre, surtout des Italiens. Puis le SIT passe par Internet pour retrouver les Ibériques. Le message atteint un journaliste espagnol qui décide d'organiser une émission télévisée à ce sujet.

Le problème des fonds en déshérence du 2<sup>e</sup> pilier est désormais largement public. Une conseillère nationale s'en fait l'écho et demande que les caisses AVS servent d'intermédiaire entre les épargnants et les caisses du 2<sup>e</sup> pilier.

Dans un premier temps le Conseil fédéral n'est pas chaud, mais le spectre des fonds juifs en déshérence amène le gouvernement suisse à créer une centrale 2<sup>e</sup> pilier, qui pourra transmettre aux caisses l'adresse des ayants droit qui n'ont pas retiré leur capital à l'âge de la retraite. De plus cette centrale tiendra un registre des ayants droit avec lesquels les caisses du 2<sup>e</sup> pilier ont perdu contact. ■

Tiré d'un article de Claude Bossy in *SIT-info*, octobre 1998.

# Une bouffée d'air frais intellectuel

*Le prix Nobel d'économie est loin des théories abstraites des économistes contemporains.*

L'ATTRIBUTION DU PRIX Nobel d'économie à l'Indien Amartya Sen vient à point nommé pour rappeler l'histoire et les fondements de cette discipline. Originellement, l'économie politique s'inscrit dans une perspective sociale, donc morale. Bien loin donc du formalisme, des équilibres désincarnés et des règles abstraites qui font les délices des économistes contemporains, convaincus d'attester ainsi de leur sérieux scientifique.

## Intérêt collectif et individuel

Amartya Sen se rattache à la tradition libérale d'un Adam Smith qui n'a rien à voir avec la caricature qu'en font aujourd'hui les néolibéraux. Ainsi il définit l'intérêt personnel de l'individu non pas comme une utilité directe et immédiate mais comme un intérêt à long terme indissociable de l'intérêt général. C'est pourquoi une société se doit de travailler à atténuer les inégalités de revenu trop criantes entre ses

membres, de manière à éviter les tensions sociales et à abaisser le coût des transactions politiques.

Dans ses nombreux travaux empiriques sur la faim et la pauvreté, Sen a montré de manière convaincante que la famine ne résulte pas tant de la pénurie alimentaire que de l'incurie des autorités. Aussi bien en Irlande au milieu du siècle passé qu'en Ethiopie ou dans le Sahel il y a trente ans, on a pu observer des volumes importants d'exportations de produits alimentaires vers des régions solvables. Dans une étude consacrée à la guerre civile en Ouganda en 1980, Sen a constaté que seuls 2% des décès étaient consécutifs à des actes de violence contre 78% dus à la faim, frappant en priorité les opposants, les femmes, les enfants et les vieillards et très peu les hommes en âge de porter les armes.

Le prix Nobel rappelle qu'au cours de ce siècle aucun pays disposant d'institutions démocratiques et respectant la liberté de la presse n'a connu de famine grave: en cas de menace de pénurie,

l'opposition donne de la voix, les médias s'inquiètent de la situation, ce qui pousse le gouvernement à agir et à solliciter l'aide internationale le cas échéant.

C'est à partir de ces observations que Sen a forgé le concept de «*entitlement*» qu'on peut traduire par «*prétention inaliénable*» à des biens, des services, des droits. Par exemple lorsque des individus, parce qu'ils sont malades ou sans travail, ne disposent pas d'un revenu leur permettant de se nourrir; ou parce qu'ils n'ont pas de terre pour produire leur nourriture ou des biens qu'ils pourraient échanger; ou encore parce qu'en raison de leur origine, de leur sexe ou de toute autre caractéristique sociale ils ne bénéficient pas de la solidarité sociale ou de la protection de leur communauté.

Un concept qui manifeste clairement la dimension politique de l'économie et qui relègue au magasin des accessoires inutiles l'économie de marché conçue comme le seul mécanisme régulateur de la société. *jd*

## LOISIRS

# Engouement pour tous

LA SOCIOLOGIE DES loisirs avait déjà son prophète (Thorstein Veblen), son père fondateur (Léon Blum), ses exégètes attirés (J. Dumazedier, M.-F. Lanfant). Elle a désormais son illustrateur: Christian Bromberger, professeur à l'Université de Provence Aix-Marseille I. Il a rédigé l'édition d'un livre d'images en vingt textes, tous dus à des enseignants et chercheurs français, décrivant les loisirs de nos contemporains, sous le titre *Passions ordinaires - Du match de football au concours de dictée* (Paris, Bayard, 1998, 544 p.).

Les Français des années nonante, qui consacrent au travail à peine plus de 15% de leur temps de vie éveillée (contre 42% en 1900), occupent leurs loisirs des plus diverses manières: attendues dans le cadre de la vie domestique (bricolage, jardinage, animaux de compagnie), identitaires par devoir de mémoire ou volonté de savoir (généa-

logie, météo, micro-informatique), consommatrices avec les jeux et les spectacles (loteries «gratteuses», football, rock, etc.), risquées avec les aventures sportives (courses, voile, moto), illuminées ou exploratoires (ésotérismes et médecines douces).

Le panorama de ces diverses pratiques est impressionnant; comme tout bon document sociologique, il est aussi amusant - et surtout si les auteurs ont quelque bon sens de l'humour. Décidément, tout peut faire passion de la part de l'amateur, comme tout peut faire mode de la part du promoteur. Ainsi, besoins de consommateurs et offres des vendeurs se répondent sans qu'on sache toujours clairement qui, du lanceur de mode ou du tenant d'une passion ordinaire, a provoqué l'indéniable engouement, profitable en fin de compte à l'un et à l'autre, en termes de promotion commerciale ou de développement personnel.

Fait intéressant: l'occupation de loisir provoque un renouveau du mouvement associatif en même temps que sa diversification. Tandis que les groupements visant la défense d'intérêts communs (syndicats, partis politiques, parents d'élèves) déclinent manifestement, les associations à caractère sportif, ludique ou culturel se multiplient et renforcent leurs effectifs. Certes, les musiciens amateurs jouent le plus souvent «pour eux-mêmes», la majorité des sportifs pratiquent en dehors d'un club, celle des collectionneurs, des bricoleurs, des amateurs de jardins aussi. Il n'empêche que, par exemple, les groupes de jeunes rockers se multiplient et les associations sportives recrutent comme jamais. Tout le contraire des partis qui peinent parfois à composer des listes électorales ou des Églises qui en sont à se donner moult missions sociales pour compenser la baisse générale de la pratique religieuse. *yj*

# Pour une social-démocratie militante

*L'ouvrage de Jean-Claude Rennwald, Vive la politique, est moins le panorama de la situation politique, sociale et économique en Suisse, que l'appel d'un homme engagé pour une social-démocratie active et proche des gens, et pour une défense des valeurs du militantisme.*

**C'**EST UN VÉRITABLE exploit que tente, et réussit largement, Jean-Claude Rennwald dans son dernier livre. En décathlon de la politique, il cherche à parcourir la totalité de la vie politique, économique et sociale de notre pays et à en recenser les problèmes. Il évoque ensuite les solutions possibles: en bref, plus d'Europe, de droits populaires, un nouveau contrat social et une réforme des institutions. Il s'interroge enfin sur les moyens: l'action politique et syndicale sans oublier les mouvements sociaux.

Les nombreuses citations mises en exergue laissent à penser que l'auteur est un admirateur de Bourdieu. En réalité, cette filiation intellectuelle transparaît peu dans le livre. D'abord parce que la Suisse n'est pas la France et que le conseiller national jurassien se garde bien de chausser de trop grosses lunettes idéologiques. En fait, son ouvrage est un inventaire très réussi des problèmes auxquels notre pays est confronté, des propositions de réforme dont on peut toujours discuter le bien-fondé mais qui ont le mérite d'être présentées de manière cohérente et ramassée. Enfin, la

liste des moyens à mettre en œuvre, qui clôt l'ouvrage, traduit à la fois le souhait d'une social-démocratie, qui tient les rênes des gouvernements de la majorité des pays d'Europe, le rêve d'un mouvement social à la française et le constat de semi-impuissance d'un Suisse qui sait bien que, dans son pays, les avancées sont lentes et précautionneuses.

## Une érudition sans faille

Au début de l'ouvrage, l'auteur réunit en quelques chapitres des données certes connues, mais qu'il valait la peine de rassembler en quelques dizaines de pages sur le chômage, les horaires de travail, la flexibilité, la fiscalité. Jean-Claude Rennwald prend soin de toujours effectuer des comparaisons internationales, son érudition est sans faille. Les statistiques sur le rôle des femmes en politique, l'éducation, l'armée, et une réflexion sur l'inadéquation des structures politiques, complètent ce panorama. Au final, l'auteur décrit à grands traits une Suisse en pilotage automatique, un pays où les inégalités se creusent, soumis aux soubresauts de la mondialisation et sans prise sur son destin.

Dans le domaine économique, le membre du comité directeur de l'USS est partisan d'une «réduction massive» du temps de travail. Il défend une méthode assez classiquement keynésienne: une politique financière anticyclique et un soutien aux investissements. Dans le domaine de l'enseignement, la formation continue doit être fortement développée. Dans celui des droits politiques, le référendum constructif est mis en avant ainsi que le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers, y compris, à terme, au niveau fédéral.

Enfin Jean-Claude Rennwald parle des outils à utiliser: l'action des partis de gauche, des syndicats, des associations. Il reprend l'idée, déjà émise par Peter Bodenmann lors de son départ de la présidence, que le Parti socialiste suisse a su attirer les salariés urbains, jeunes et mobiles, mais qu'il échoue à

intégrer les «petites gens» – c'est nous qui utilisons cette expression, car c'est bien d'eux qu'il s'agit lorsque Jean-Claude Rennwald mentionne les «travailleurs et les employés». Il évoque avec une sympathie un peu envieuse le Parti du travail, l'extrême-gauche et de sa capacité de mobilisation.

Il réclame une politisation accrue des syndicats, en demandant que ceux-ci soient plus proches des «gens» et intègrent toutes les catégories de salariés, ainsi qu'une participation plus forte aux grands débats. Mais le chapitre le plus intéressant du livre est peut-être celui où l'auteur défend le militantisme, irremplaçable ferment des associations et de la vie politique. Ce n'est pas un hasard bien sûr si l'ouvrage s'appelle *Vive la Politique*. Au début, catalogue très technique et académique des ratés du bonheur suisse, il se termine par une série de professions de foi, presque un programme de parti. Les sceptiques pourront faire la moue, mais après tout pourquoi pas? Jean-Claude Rennwald n'est pas un dandy distancé. Il est dans l'action. Sa voix mérite d'être entendue. Et les livres sur la Suisse écrits d'un point de vue social-démocrate ne sont pas si fréquents. Alors vive la politique! jg

Jean-Claude Rennwald, *Vive la politique*, éditions CJE, Communication Jurassienne et européenne, Courrendlin, 1999.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

## Oublié...

**L**A CAMPAGNE DES personnages bleus cherchant à vendre aux Helvètes une entreprise leur appartenant est finie. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la maison de correction de Berne était appelée la maison des bleus. Les détenus étaient, en effet, vêtus en bleu. Il s'agissait «des individus moins égarés et traités avec plus de douceur que les criminels de la maison de force.» Extrait de la *Description de la ville de Berne* de N. König publiée en 1810. cfp